

Monsieur le président, ce n'est pas parce que le premier ministre nie ou parce que le solliciteur général dit qu'il n'y a aucune surveillance, ou que d'autres ministres emboîtent le pas à ce sujet que l'affaire n'existe pas. Nous n'en sommes pas à la première dénégation faite par ce gouvernement, monsieur le président. Il faut se souvenir combien allègrement, pas plus tard qu'au début de cette année, l'ancien solliciteur général, le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Fox), disait des choses... et comme il a été obligé par la suite de dire le contraire. Il faut se souvenir combien le solliciteur général niait la participation de la GRC lors du cambriolage à La Presse Libre à Montréal et que par la suite il a été prouvé que c'était vrai. Il faut se souvenir combien l'ancien solliciteur général niait que la police avait affaire, et cela depuis des années, à de l'infiltration, jusqu'au moment où à cause des faits et des circonstances il a été obligé de l'avouer.

Or, quand le solliciteur général présentement ou le premier ministre vient nous affirmer qu'il nie ces choses-là, monsieur le président, c'est presque nous assurer qu'elles sont vraies. Nous avons donc, pour défendre la liberté des individus que nous représentons, à mettre tout en œuvre de telle sorte que ne s'établisse pas en ce pays un régime policier pour que nos libertés soient brimées par toutes sortes de craintes de voir les responsables de l'ordre s'immiscer dans les affaires personnelles des individus. C'est là quelque chose de tellement grave, monsieur le président, que nous ne pouvons même pas nous permettre de laisser passer les événements et les circonstances sans qu'un comité parlementaire puisse étudier sérieusement toutes ces questions. Il nous faut savoir quels sont les motifs, les raisons, les causes qui ont amené un tel déploiement de surveillance.

Il est bien évident que par la déclaration que faisait le premier ministre tout à l'heure, et entérinée par d'autres de ses collègues de l'autre côté de la Chambre, il est bien évident que l'on essaie de dévier de la question fondamentale qui est mise en débat en disant: Eh bien il n'y a pas eu de surveillance électronique.

Monsieur le président, peu importe le genre de surveillance. Il faut que l'on connaisse les vrais motifs, les vraies raisons et les vraies causes qui font qu'en ce pays l'on se vante d'habiter une terre de liberté. Il faut savoir ce qui permet finalement d'établir cet embryon, je le répète, d'état policier. La responsabilité en revient au gouvernement actuel. Il faudra aussi que nous sachions, monsieur le président, comment expliquer à la population du pays les faits et gestes du gouvernement. Ce n'est pas en disant que cela existe depuis 30 ans que nous réglons le problème. Depuis 10 ans on tient les rênes du pouvoir en ce pays. On l'assimile d'ailleurs à l'autorité, ce qui ne devrait pas exister. On a le droit de s'en laver les mains. De deux choses l'une, monsieur le président, ou le premier ministre et le gouvernement sont responsables et, par conséquent, ils savent ce qui se fait au pays et ils connaissent les agissements de la police, ou ils ne sont pas responsables, et à ce moment-là il est grand temps de faire appel au peuple pour régler démocratiquement ce problème.

En conclusion, monsieur le président, il y a une nécessité de rétablir les faits et de voir clair dans toute cette chose afin que l'on garantisse à la population les droits les plus élémentaires de liberté. Remarquons, encore une fois, je tiens à le souligner, qu'il y a une énorme différence entre ces agissements qui

briment la liberté et les agissements réguliers d'une police noble, digne, qui ne fait tout simplement que conserver la paix dans une société donnée. Il est trop difficile, comme le disait le député d'Abitibi (M. Laprise), d'essayer de distinguer quand il y a subversion, c'est trop difficile pour laisser cela à la discrétion d'un gouvernement qui a démontré hors de tout doute qu'il a été le champion de la désunion et de la discorde dans ce pays. Nous en sommes à ces faits-là. Ce n'est pas nous qui l'avons créé, mais on sait que le gouvernement a manqué à sa responsabilité et qu'il s'est senti obligé à un certain moment de suppléer à son manque de véritable autorité morale sur ce pays en laissant à la police le soin de faire des actions nettement «antiliberté». Ce n'est pas surprenant et c'est cela qu'il faut lever. Cela devient une maladie dont il faut se débarrasser immédiatement afin de rétablir un climat sain et libre dans ce pays.

● (1612)

[Traduction]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer à cette question de privilège des plus fondamentales jusqu'à ce que le premier ministre (M. Trudeau) intervienne cet après-midi. Je n'ai que quelques mots à ajouter parce que ceux qui ont participé au débat aujourd'hui—et je n'étais pas présent à la Chambre vendredi—ont certes couvert un grand nombre des points qui me préoccupent.

En répondant en partie au premier ministre, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a signalé qu'indépendamment de ce qu'avait été la pratique depuis 30 ans, la création d'une direction de la sécurité et de l'analyse au sein du ministère du Solliciteur général revêt un caractère différent. Cette direction aurait pour tâche d'analyser et/ou de fournir des conseils de temps à autre sur ce qui était considéré comme des pratiques normales de la police jusqu'à la création de la direction.

J'ai suivi le débat et j'ai lu le hantsard du 28 avril 1978. Aujourd'hui, le premier ministre a parlé d'une pratique qui existe depuis 30 ans. Comme d'autres députés l'ont fait remarquer cet après-midi, cela ne nous dit pas quand ces instructions ont été codifiées et/ou définies et quand elles ont été adoptées en pratique.

Comme nous le savons tous, il n'y a pas de grand code définitif de base pour régir le Parlement. Il y a l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ainsi que des coutumes, des traditions et des pratiques. De toute évidence, il y a des pratiques concernant le travail de la police. Je ne sais pas quelle a été la situation au cours des 30 dernières années. Je n'étais pas député il y a 30 ans. A cette époque, des premiers ministres ont essuyé des échecs en prenant une position bien définie sur des questions prêtant à controverses avant les élections. Peut-être ne s'agissait-il pas d'une question controversable parce que le public n'en avait pas conscience.

Cela ne m'a pas étonné; en fait, je suis très déçu de la façon dont le premier ministre a traité d'une chose aussi fondamentale que la question de privilège soulevée par le député de Halifax (M. Stanfield). Il a invoqué des arguments forts fallacieux alors que la question est fondamentale. Je siège à la Chambre aujourd'hui en qualité de député de la 30^e législature. Il y a eu la législature longue, la législature courte, et au cours des années 1300 il y a eu ce qu'on a appelé la folle